

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-200041960-20250602-CC_2025_080-DE



BILAN DE CONCERTATION PREALABLE

Sur le projet de Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Louvil

✓
Vu pour être annexé à la
délibération du 26/05/2025
Luc FOUTRY,
Président



SOMMAIRE

I. Les modalités de concertation et leurs objectifs

II. La présentation du bilan

1. La mise à disposition du dossier d'étude
2. Les registres de concertation
3. Les autres moyens de concertation mis en place
 - a. Information via les sites internet
 - b. La réunion publique d'information

III. Conclusion

I. Les modalités de concertation et leurs objectifs

Par délibération du conseil communautaire en date du 23 septembre 2024, la communauté de communes du Pévèle Carembault a prescrit la révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Louvil.

L'objet de la procédure est de permettre l'agrandissement du cimetière communal par l'extension de l'actuelle zone Ac, sous-secteur de la zone agricole dédiée au cimetière.

L'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme précise que la révision du Plan Local d'Urbanisme doit faire l'objet d'une concertation. Par ailleurs, pendant la durée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la participation du public est requise au titre du Code de l'Environnement.

Selon les modalités qu'elle s'était fixée, la communauté de communes du Pévèle Carembault a organisé une concertation dans le but d'associer les habitants de LOUVIL au projet de révision allégée du PLU communal. Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, la concertation a pour objectif de développer et accompagner la démocratie locale en vue d'augmenter l'implication citoyenne, de garantir la transparence et la qualité de l'information. Elle a pour objet d'associer et d'informer le public sur la procédure.

Les modalités de concertation fixées étaient les suivantes :

- La tenue d'une réunion publique d'information sur le projet dans la commune ;
- La mise à disposition, en mairie de LOUVIL et au siège communautaire de Pévèle Carembault, de l'ensemble des pièces du dossier, au format papier et accompagné de registres à feuillets non-mobiles destinés à recueillir les avis ou remarques du public ;
- L'information de la population via des annonces sur le bulletin d'information municipal et/ou les réseaux sociaux et/ou le site internet de la commune et de Pévèle Carembault.

Conformément à l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme, le bilan de la concertation doit être arrêté. Celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique.

II. La présentation du bilan

1. *La mise à disposition du dossier*

Un exemplaire papier du dossier a été mis en place en mairie de LOUVIL ainsi qu'au siège communautaire de Pévèle Carembault. Ils étaient librement consultables par le public aux heures et jours d'ouverture habituels.

Le dossier était composé des éléments suivants :

- La Délibération de lancement de la procédure,
- La Notice explicative,
- Le Résumé non-technique de l'évaluation environnementale,
- L'Evaluation environnementale.

2. *Les registres de concertation*

Deux registres à feuillets non mobiles ont été mis en place à côté des dossiers en mairie de LOUVIL et au siège communautaire de Pévèle Carembault.

Ces registres avaient pour but de permettre au public de formuler librement ses éventuelles observations sur le dossier.

Aucune contribution n'a été écrite sur les deux registres mis à disposition.

3. *Les autres moyens de concertation mis en place*

a. L'Information via les sites internet de la commune et de Pévèle Carembault

Le dossier complet a été publié sur le site internet de la commune de LOUVIL, rubrique « *Dernières actualités de Louvil* » :



The screenshot shows a webpage titled "Réunion Publique 30 avril - Révision allégée du PLU (extension du cimetière)". It includes a date of "24 mars 2025", a status of "Non classé", and "aucun" comments. The main text states: "Dans le cadre de l'extension du cimetière, nous prévoyons une révision allégée du PLU. La réunion publique aura lieu mercredi 30 avril à 19h en salle de motricité de l'école Henri Millez." Below this, there are several blue hyperlinks: "Affiche réunion publique d'information RA 1 Louvil", "Delib CC_2024_192 - Objectifs et modalités concertation RA 1 PLU Louvil", "Evaluation environnementale - RA 1 Louvil", "Notice explicative - RA 1 Louvil", and "Résumé non technique - RA 1 Louvil".

Le dossier était également librement consultable dans son intégralité sur le site internet de la communauté de communes du Pévèle Carembault, rubrique « *Plans Locaux d'Urbanisme communaux* » :

Révision allégée du PLU

Délibération- Objectifs de la révision allégée 1 et modalités concertation préalable à l'arrêt projet [🔗](#)

Evaluation environnementale [🔗](#)

Notice explicative [🔗](#)

Résumé non technique [🔗](#)

Affiche réunion publique d'information [🔗](#)

Cette information a permis d'informer le public sur l'état d'avancement de la procédure de révision allégée du PLU de LOUVIL.

b. La réunion publique d'information

Conformément aux modalités de concertation préalable définies dans la délibération de prescription de la procédure, une réunion publique d'information s'est tenue le mercredi 30 avril 2025 à 19h00 à la salle de motricité de l'école Henri Millez de LOUVIL.

Cette réunion était présentée par le représentant du bureau d'études URBYCOM ainsi que par celui de la communauté de communes Pévèle Carembault et Madame FABER, maire de LOUVIL.

Une affiche d'information a été affichée en mairie et sur le lieu de la réunion.

L'affiche d'information faisait mention de toutes les informations nécessaires à la bonne information du public : lieu, date, sujet et objectif.



Cette réunion publique d'information a attiré peu de public puisque seules 4 personnes étaient présentes :



La tenue de la réunion publique d'information a permis au public présent de comprendre la procédure et ses enjeux. Les interventions consistaient globalement en des demandes de précisions. Un compte rendu a été réalisé :

Réunion publique d'information RA 1 PLU Louvil

Le 30/04/2025 à 19h00 Salle de motricité de l'école Henri Millez à LOUVIL

Présents :

Commune de Louvil : Madame Vinciane FABER, maire

Communauté de communes Pévèle Carembault : Monsieur Horace ROSSI, service PLUi

Bureau d'Etudes URBYCOM : Monsieur Sylvestre FABBIO

La première partie de la réunion a été consacrée à la présentation de la procédure de révision allégée n°1 du PLU de Louvil, de son unique objet, à savoir : le changement de zonage d'une parcelle agricole pour permettre l'extension du cimetière communal et de ses enjeux. L'étude d'impact environnemental de l'extension projetée a été expliquée au public.

La seconde partie a été consacrée aux échanges avec le public. En voici le résumé :

- Un habitant de Louvil a demandé s'il existait des risques de recours pour cette procédure.

Etant donné que l'on parle d'une procédure qui vise à étendre le cimetière communal, le risque de recours (gracieux et contentieux) est faible mais existe tout de même. Un recours pourrait être fait sur la forme comme sur le fond mais, à la connaissance de Madame la maire, l'extension du cimetière ne soulève pas d'opposition particulière dans le village. D'autant que l'opération est indéniablement d'intérêt général donc le fondement d'un recours serait compliqué à faire valoir.

- S'agissant du formalisme, il a été rappelé par le représentant de la communauté de communes Pévèle Carembault que la commune de Louvil n'avait pas à prendre de délibération dans le cadre de cette procédure car la compétence PLUi appartient désormais à l'intercommunalité, c'est donc elle qui approuve, par délibération, les procédures d'évolution des PLU de ses communes-membres.
- Un habitant de Louvil a demandé pourquoi le délaissé agricole en forme de triangle créé par l'extension du cimetière n'était pas intégré dans l'extension.

Madame la maire a expliqué que le cimetière n'a pas besoin d'être aussi grand sachant que l'extension déjà projetée sur les 3700m² contigus vont augmenter sa superficie de près de moitié. Ce « triangle agricole » ne sera pas inutile puisqu'une agricultrice s'y est installée pour cultiver des fruits.

- Un habitant de Louvil a relevé que la parcelle cadastrée 1447 n'existait plus depuis qu'il y avait eu un redécoupage parcellaire, ce qui a été confirmé par Madame la maire.

La Notice explicative du projet devra donc être ajustée en conséquence par le bureau d'études Urbycom.

- Un habitant de Louvil a demandé si l'extension du cimetière bénéficierait d'un traitement paysager particulier.

Madame la maire a expliqué que des haies allaient être plantées le long des clôtures et que les allées du cimetière ne seraient pas imperméabilisées pour permettre aux eaux pluviales de s'infiltrer dans le sol.

III. Conclusion

A l'analyse des modalités de concertation mises en place, le bilan de concertation peut être considéré comme positif. La procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Louvil n'a pas fait l'objet de remise en question et respecte les engagements définis dans la délibération de prescription.